



DOSSIER DE PRESSE

Paris, le 3 décembre 2009

Hiver 2009-2010

**Le plan de la Ville de Paris
pour renforcer la prise en charge des personnes sans-abri**

Contact presse

Nathalie Royer : 01 42 76 49 61 - service.presse@paris.fr

Sommaire

La mobilisation de la Ville de Paris durant la période hivernale p. 3

Sortir de la rue les personnes sans-abri : une priorité de la collectivité parisienne

..... p. 5

- l'hébergement
- l'aide alimentaire
- les maraudes
- l'accueil, l'information et l'orientation des personnes à la rue
- l'accompagnement social

Les différents types d'hébergement et de logement pour les plus démunis p.13

En annexe :

- **Présentation du centre d'hébergement d'urgence (CHU) Baudricourt, dans le 13^{ème}**

La mobilisation de la Ville de Paris durant la période hivernale

L'hiver dernier, 200 personnes ont contacté chaque jour le 115 pendant les périodes de froid sans trouver de solution d'hébergement.

Paris possède un dispositif d'hébergement de 8000 places (centres d'hébergement d'urgence, de stabilisation et d'insertion), piloté et financé en fonctionnement par l'Etat, qui se révèle chaque année insuffisant.

Depuis plusieurs années, **la Ville demande à l'Etat la création de 5000 places d'hébergement accessibles aux personnes sans-abri, réparties de manière équilibrée sur l'Île-de-France**, car Paris concentre déjà 50 % de l'offre régionale sur son territoire.

La situation est particulièrement dramatique pour les personnes exilées en errance dans le 10^{ème} arrondissement et pour les Roms qui vivent dans le centre de Paris ou dans des campements en périphérie.

Face à la saturation des places d'hébergement et à la nécessité de protéger les sans-abri, la Ville de Paris s'engage et participe activement au plan grand froid.

En cas de grand froid :

5 gymnases et 3 mairies d'arrondissement mobilisables

- **Cinq gymnases** dans les 7^{ème}, 10^{ème}, 12^{ème}, 14^{ème} et 19^{ème} arrondissements, d'une capacité d'accueil globale de 290 places, seront mobilisables lors des périodes les plus froides de l'hiver, durant lesquelles les personnes sans-abri peuvent être en danger. Deux équipes de 4 à 5 agents volontaires du centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) se relaieront dans chaque gymnase pour accueillir les personnes de 18h le soir à 8h45 le matin, avec le soutien de la direction de la jeunesse et des sports.
Un dîner équilibré ainsi qu'un petit déjeuner seront servis, et des produits de toilette seront disponibles pour prendre une douche.
Selon le protocole signé par le CASVP et le Samu Social de Paris, ce dernier s'engage, à chaque fermeture de gymnase, à réorienter les usagers de ce gymnase vers des structures d'hébergement plus adaptées.
- **Les mairies des 1^{er}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements** se sont portées volontaires pour accueillir des personnes sans-abri en cas de froid extrême. **Ces mairies ont en effet des locaux adaptés qui permettent aux personnes recueillies d'avoir un dîner, un petit déjeuner et la possibilité de prendre une douche.**
Pour la première fois cet hiver, la mairie du 3^{ème} arrondissement accueillera la nuit jusqu'à 15 personnes orientées par les maraudes en cas de grand froid.
Dans le 4^{ème} arrondissement, jusqu'à 20 personnes (15 hommes et 5 femmes), orientées par les maraudes d'Emmaüs et de la Croix Rouge, peuvent être accueillies pour dormir ; jusqu'à 40 personnes peuvent y prendre un dîner.
La mairie du 1^{er} arrondissement propose un dispositif d'accueil initié en 2006 avec Emmaüs, qui oriente jusqu'à 19 personnes pour la nuit ; 35 personnes peuvent bénéficier d'un repas chaud chaque soir.

Renforcement accru des maraudes en hiver

- **dans le bois de Vincennes** : pour repérer les personnes en danger et saisir immédiatement les pompiers ou le Samu médical :

* l'unité d'assistance aux personnes sans-abri de la Ville, en coordination avec Emmaüs et la BAPSA, intensifie son dispositif de veille sociale et sanitaire en faisant des passages réguliers de 7 h du matin, jusqu'à 3h en hiver (contre 7h-22h en temps normal) et en mobilisant un véhicule pour conduire les personnes à l'abri en cas de besoin ;

* le Samu Social proposera un hébergement en priorité aux personnes installées dans le bois (environ 130 actuellement).

- **dans le bois de Boulogne** : l'unité d'assistance aux personnes sans-abri de la Ville, les agents des espaces verts et la maraude de l'association Aurore, seront particulièrement attentifs à l'état des douze personnes actuellement installées dans ce bois.

- **appui au Samu Social** : jusqu'à 6 véhicules municipaux pourront renforcer les maraudes du SAMU pour aller à la rencontre des personnes sans-abri, avec un chauffeur et un travailleur social de la Ville, de 20h à 6h du matin.

Un accueil de jour élargi

Les deux espaces solidarité insertion (ESI) gérés par la Ville dans les 14^{ème} et 16^{ème} arrondissements, étendront leurs plages d'accueil en ouvrant le soir en plus de la journée pour les personnes sans-abri, qui pourront y trouver refuge et chaleur pendant les périodes les plus froides.

Sortir de la rue les personnes sans-abri : une priorité de la collectivité parisienne

Bien que la prise en charge des personnes sans domicile relève de la compétence de l'Etat, la collectivité parisienne conduit depuis 2001 une politique déterminée pour accompagner les personnes à la rue dans un parcours d'autonomisation et d'insertion.

Ainsi en 2009, Paris consacre 286 millions d'euros (contre 267 millions pour 2008) aux politiques de soutien aux personnes démunies : hébergement, accès au logement, aides financières, insertion sociale et professionnelle, accès aux droits et aides à la vie quotidienne.

L'hébergement : l'humaniser et renforcer les capacités d'accueil

De 2008 à 2014, Bertrand Delanoë s'est engagé à créer 2.000 places supplémentaires à Paris (en centre d'hébergement, maison relais, résidences sociales, logements d'insertion) : à ce jour, **1740 places sont d'ores et déjà localisées, dont 979 déjà financées depuis 2008.**

Ainsi, la Ville de Paris :

- **gère 9 centres d'hébergement** (dont 5 d'urgence (CHU) de 238 lits et 5 de réinsertion sociale (CHRS) de 743 lits), qui seront tous totalement réhabilités d'ici 2014 ;
- **met à disposition des immeubles municipaux et les réhabilite pour créer des structures d'hébergement et de logement, pour un coût global de 45 millions d'euros entre 2008 et 2014**, soit un montant deux fois et demi supérieur à celui de la précédente mandature ;
- **a initié le lancement d'un appel à projet avec l'Etat et la Région Île-de-France visant l'ouverture de 250 places d'hébergement innovantes** dédiées aux jeunes en errance, aux personnes souffrant d'addictions, de troubles psychiques ainsi qu'aux grands marginaux, qui ont souvent du mal à accéder aux centres traditionnels et à s'y stabiliser. **Les lauréats seront connus le 9 décembre.**

D'ici décembre 2009, Paris ouvre 7 nouveaux centres d'hébergement et 2 maisons relais, soit 521 places supplémentaires

Centres d'hébergement

- centre d'hébergement Aurore, rue Bertillon (15^{ème}) : 85 places adultes ;
- centre de stabilisation AFTAM, rue de l'Ouest (14^{ème}) : livraison fin 2009 ; capacité : 30 places (isolés, couples, familles monoparentales) ;
- centre provisoire Emmaüs, rue du Faubourg Saint-Honoré (8^{ème}) : livraison de la 1^{ère} tranche (35 places) mi-novembre puis du reste fin décembre 2009 (72 places ; public d'isolés) ;
- CHRS Emmaüs, 3 rue des Malmaisons (13^{ème}) : fin des travaux de restructuration fin novembre 2009 ; capacité : 57 femmes isolées ;
- centre provisoire Emmaüs, rue du Louvre (1^{er}) : ouverture en juillet 2009 pour les 46 femmes venant du CHRS Laumière (19^{ème}) ;
- centre d'hébergement de la Ville, rue Baudricourt (13^{ème}) : livré en septembre 2009 ; 92 places ;
- dernière tranche du Palais de la femme, rue de Montreuil (11^{ème}) : livraison en avril 2009 ; 70 places d'hébergement complétant les 218 places en résidence sociale.

Maisons relais

- maison relais des Cités du Secours Catholique, boulevard Edgar-Quinet (14^{ème}) : 16 logements ; livraison décembre 2009 ;
- maison relais gérée par ALFI, boulevard de Rochechouart (18^{ème}) : livraison mi-novembre 2009 ; 18 places pour isolés.

Des mesures particulières pour l'hébergement des mineurs étrangers isolés :

Pour mettre à l'abri et proposer une orientation et un suivi éducatif aux mineurs étrangers en situation d'errance à Paris (notamment dans le 10^{ème} arrondissement), la Ville ouvre 2 nouvelles structures :

- un centre d'hébergement provisoire pour l'hiver (ouvert jusqu'en mars 2010), rue Bertillon - 15^{ème}, avec une capacité de 30 places réservées aux mineurs, gérées par l'association Aurore (ouverture en décembre 2009) ;
- un centre d'hébergement et d'insertion de 25 places au 20 boulevard de Strasbourg - 10^{ème}, gérées par l'association France Terre d'Asile (ouverture décembre 2009).

L'aide alimentaire

Le Département de Paris consacre chaque année 5,5 millions d'euros à l'aide alimentaire, permettant la **distribution de plus de 3 millions de repas** aux Parisiens les plus démunis. Il finance :

- 17 associations pour leur activité d'aide alimentaire pour un montant global de 711.000 euros en 2009 ;
- le restaurant social Santeuil (5^e), géré par l'association Aurore ;
- le restaurant social Baudricourt (13^e), géré par le centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), qui propose des repas chauds, midi et soir, tous les jours de l'année, pour toute personne adulte isolée envoyée par les permanences sociales d'accueil (PSA) ou les associations. Jusqu'à 700 repas y sont servis chaque jour ;
- la distribution « Cœur de Paris », sur le parvis du Père Lachaise (11^e), assurée par le CASVP, qui sert chaque soir de l'année jusqu'à 1.200 repas ; cette distribution sera remplacée dès l'été 2010 par l'ouverture chaque soir de 5 restaurants Emeraude répartis dans Paris.

Afin d'améliorer la distribution d'aide alimentaire sur Paris, la municipalité a lancé une étude exhaustive de l'offre actuelle, en partenariat avec les principaux acteurs associatifs du secteur, menée par le cabinet Acadie (conclusions disponibles sur demande). Trois difficultés ont été repérées en particulier :

- la concentration de la distribution d'aide alimentaire sur l'Est parisien, obligeant les personnes à faire des déplacements importants ;
- une baisse d'activité importante du 1^{er} juillet au 15 août, posant la question de la continuité de l'offre ; la collectivité parisienne a décidé dans ce contexte de subventionner l'association Cœur des haltes à hauteur de 75.000 euros pour suppléer en juillet à l'interruption de la distribution des Restos du Cœur Porte de la Villette ;
- une offre inégale selon les jours de la semaine.

Face aux constats de cette étude, et pour proposer une offre de meilleure qualité, **le maire de Paris a décidé de remplacer, dès l'été 2010, la distribution alimentaire de « Cœur de Paris » (au Père Lachaise) en ouvrant le soir 5 restaurants Emeraude (CASVP) répartis dans Paris et dédiés aux personnes en difficulté.**

Ces restaurants fourniront 700 repas chaque soir, 7/7 jours, toute l'année. L'accueil sera adapté aux contraintes des familles hébergées à l'hôtel et aux personnes en situation de grande précarité (personnes sans-abri et sans-papiers).

Les maraudes

La collectivité parisienne participe au dispositif des maraudes qui consistent à aller à la rencontre des personnes à la rue pour leur apporter soutien et réconfort, et les orienter vers un lieu d'hébergement. Ce dispositif est renforcé en hiver (cf page 4).

L'unité municipale d'assistance aux sans-abri

En complément de son soutien aux maraudes associatives (coût annuel : 490.000 euros), la Ville a mis en place depuis janvier 2004 une unité municipale d'assistance aux sans-abri.

Composée de 27 agents, dont deux assistantes sociales, cette équipe mobile :

- apporte son aide aux personnes sans-abri en particulier dans les bois et les espaces verts ;
- entre en contact chaque année avec plus de 5000 personnes ;
- travaille en coordination avec les Permanences Sociales d'Accueil, les accueils de jour et les associations spécialisées dans le champ de la grande exclusion.

Les effectifs de cette équipe ont été peu à peu fortement renforcés : 12 agents en 2004, puis 19 en 2005, 23 en 2008, et désormais 27 en 2009.

Le coût prévisionnel de fonctionnement de cette unité pour l'année 2009 est supérieur à 1 million d'euros.

La coordination des maraudes

Depuis un an, la Ville finance une mission de coordination des acteurs de la précarité, confiée à la FNARS, qui a été expérimentée sur les 10^{ème}, 13^{ème} et 18^{ème} arrondissements. A l'issue de cette période, il a été décidé de l'étendre au 9^{ème} arrondissement, au regard des problématiques qui y sont présentes, notamment les Roms.

La collectivité parisienne participe au financement de cette action à hauteur de 76.840 euros en 2009.

Une mission d'envergure pour le bois de Vincennes

La Ville de Paris a initié l'hiver dernier une mission associative (co-financée par l'Etat), confiée à Emmaüs, pour aller à la rencontre des quelque 150 personnes sans domicile fixe très désocialisées du bois de Vincennes, avec pour objectif de les aider à accéder à leurs droits et de trouver avec eux une solution de sortie du bois.

À ce jour, 20 personnes ont pu être orientées vers un hébergement et 8 personnes sont entrées dans une démarche d'insertion professionnelle.

Une maraude spécialisée pour le bois de Boulogne

L'association Aurore est missionnée depuis l'hiver dernier par la Ville pour marauder dans l'ouest de Paris (7^{ème}, 8^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements), et particulièrement dans le bois de Boulogne. L'équipe est spécialisée sur les problématiques de troubles psychiatriques et d'addiction.

Grâce à son travail de mise en confiance progressive, **sur les 30 personnes vivant dans le bois qu'elle a pu rencontrer entre mars et octobre, 18 en sont déjà sorties.**

Le Samu Social de Paris

Le Département de Paris participe au fonctionnement du Samu Social pour un montant de plus de 2,8 millions d'euros en 2009, soit une hausse de 6,2% par rapport à 2008, et de 80% depuis 2001. Paris met par ailleurs cinq immeubles à disposition du Samu Social gratuitement.

Paris, fortement représentée (avec 40% des voix) au conseil d'administration du Samu Social de Paris, a lancé une réflexion partenariale sur l'évolution du Samu Social, avec l'Etat, la FNARS et les entreprises publiques membres du conseil d'administration. En effet, au regard des dernières évolutions législatives, dont la loi DALO (qui pose le principe de la non remise à la rue des personnes accueillies en centre d'hébergement), de nouvelles orientations s'imposent.

L'accueil, l'information et l'orientation des personnes à la rue

- **15 espaces solidarité insertion (ESI)**, co-financés par la Ville de Paris (à hauteur de 3,6 millions d'euros pour 2009) et l'Etat.

Ces lieux d'accueil de jour assurent des prestations d'hygiène (douches, buanderie, repassage, coiffure...) et de soins (consultation médicale, prescriptions de soins, soins infirmiers, pédicurie). L'accueil y est inconditionnel. Le service social y propose de nombreuses activités de remobilisation pour rompre l'isolement et reprendre confiance en soi (jeux, jardinage...), ainsi que des ateliers ouvrant la voie à l'insertion sociale (alphabétisation, recherche d'emploi...).

Deux d'entre eux sont, de plus, gérés par la Ville de Paris : l'ESI René-Coty (6, avenue René-Coty, 14^{ème}) et l'ESI Halle Saint-Didier (23, rue Mesnil, 16^{ème}).

- un **kiosque d'information et d'orientation dédié aux exilés** (majoritairement aux Afghans du 10^{ème} arrondissement), **géré par Emmaüs et France Terre d'Asile, a été ouvert par la Ville de Paris à l'automne 2008** au 218, rue du faubourg Saint-Martin – 10^{ème}.

La Ville de Paris assure seule le financement pour un montant de 358.014 euros par an (103.000 euros pour FTDA et 255.014 euros pour Emmaüs), l'Etat ayant refusé de participer à ce projet expérimental. **Près de 1.000 personnes y ont déjà été accueillies depuis son ouverture.**

L'accompagnement social

Paris gère trois permanences sociales d'accueil (PSA)

- à Bastille : pour les hommes isolés de plus de 25 ans ; 5.954 personnes reçues en 2008 ;
- à Belleville : pour les femmes et les hommes de 18 à 25 ans ; 1.452 personnes accueillies en 2008 ;
- à Chemin Vert pour les femmes isolées de plus de 25 ans et pour les familles : 2.477 foyers accueillis en 2008, soit 4.646 personnes (3.051 adultes et 1.595 enfants).

Ces permanences :

- proposent un suivi social global ;
- effectuent la domiciliation administrative ;
- ouvrent ou restaurent les droits (RSA, AAH, pension de retraite, accès aux soins, aux résidences pour personnes âgées...) ;
- effectuent l'accompagnement social et professionnel d'allocataires du RSA ;
- remplissent les missions de l'Aide sociale à l'enfance (PSA Chemin Vert) ;
- proposent des permanences de la Caisse primaire d'assurance maladie, d'accès aux droits, de psychologues...

Les différents types d'hébergement et de logement pour les plus démunis

Centres d'hébergement d'urgence (CHU) : ils proposent un hébergement à bas seuil d'exigence, immédiat et souvent inconditionnel, pour des délais de séjour courts.

La loi DALO du 5 mars 2007 stipule que « toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adaptés à sa situation ».

La loi imposant une prise en charge en continu, sans remise à la rue le matin, ces centres d'hébergement ont vocation à devenir centres de stabilisation.

Centres d'hébergement de stabilisation : ils proposent, comme les CHU, un accueil à bas niveau d'exigence, mais sur des durées de séjour d'un mois renouvelable et avec un accompagnement social continu. Ils permettent à des personnes désocialisées, à la rue, de se poser, de se ressourcer et de construire un projet sanitaire ou social.

Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) : ils ont pour objectif la réinsertion des personnes ou des familles accueillies sur une moyenne ou longue durée. L'accompagnement socioéducatif proposé aux personnes vise la restauration de l'autonomie et doit conduire à terme vers le logement.

Résidences sociales : la résidence sociale est une formule de logement-foyer qui répond aux besoins de personnes qui, pour des raisons diverses n'ont pu trouver une solution de logement de droit commun. Elle doit offrir à ces personnes un domicile leur permettant une réelle autonomie, en attendant qu'elles puissent accéder au logement de droit commun. Les foyers de jeunes travailleurs et les foyers de travailleurs migrants entrent dans cette catégorie. L'accueil y est en principe limité à deux ans.

Maisons relais : la maison relais est destinée à l'accueil de personnes se trouvant dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. Il s'agit de structures de taille réduite, associant logements privatifs et espaces collectifs favorisant les relations de la vie quotidienne. Un hôte ou un couple d'hôtes est chargé de l'animation et de la régulation de la vie quotidienne de la maison.